

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1-165

Séance du 6 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

TARIFS FUNERAIRES DU CIMETIERE COMMUNAL

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand
CASTANER, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Marie-Louise
PEREZ, Alain SOULIE, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Jérémy VENTURA, Sébastien GIORDANO

Membres absents : Téo MONNIGADON, Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 31 janvier 2024

Secrétaire de séance : Aurore ZACCAGNINI

Rapporteur : Denise CLARION

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2025

Application agréée E-legalite.com

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2223.13 et suivants relatifs au régime des concessions funéraires,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2001 portant sur la conversion en Euros des tarifs des concessions

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2010 portant sur la tarification des concessions pour les cases du columbarium

Considérant qu'il convient d'actualiser et uniformiser les tarifs funéraires et la durée des concessions

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L UNANIMITE

De fixer ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs pour les concessions et cases de columbarium à compter du 1^{er} janvier mars 2025 :

- Case columbarium 30 ans : 400€
- Case columbarium 50 ans : 600€
- Petite concession (1.5m x 2.80m) perpétuelle : 517€
- Grande concession (2.5m x 2.80m) perpétuelle : 806€

Le secrétaire de séance

Aurore ZACCAGNINI



Le Maire

Joël VINCENT



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2025

Application agréée E-legalite.com